



POWER CORPORATION
DU CANADA

Rapport sur l'esclavage moderne 2025

À propos du présent rapport

Le présent document constitue le Rapport sur l'esclavage moderne de Power Corporation du Canada (le « **rapport** »), qui porte sur notre exercice clos le 31 décembre 2025. Il s'agit d'un rapport conjoint présenté au nom de Power Corporation du Canada (TSX : POW; POW.PR.E) (la « **Société** » ou « **PCC** ») et de sa filiale, la Corporation Financière Power (la « **Financière Power** ») (collectivement, « **Power** », « **nous** », « **notre** » ou « **nos** »)^[a]. Nous produisons le présent rapport conformément aux paragraphes 11(1) et 11(3) de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « **Loi sur l'esclavage moderne** » ou la « **Loi** »).

Nous ne faisons rapport en vertu d'aucune autre loi similaire dans un autre territoire.

Introduction

Chez Power, nous nous sommes efforcés de bâtir notre entreprise sur l'intégrité et sur un comportement éthique, la gestion responsable faisant partie intrinsèque de notre engagement envers la durabilité.

Nous reconnaissons que l'esclavage moderne peut prendre diverses formes, comme l'esclavage et les pratiques assimilables à de l'esclavage, la servitude, le travail obligatoire ou forcé et le travail des enfants, ayant tous en commun le fait pour une personne de priver une autre personne de sa liberté afin de l'exploiter à des fins personnelles ou commerciales (l'« **esclavage moderne** »). L'esclavage moderne, sous toutes ses formes, constitue une violation des droits de la personne fondamentaux, et nous sommes déterminés à prendre les mesures nécessaires pour prévenir et réduire le risque que l'esclavage moderne soit utilisé dans nos activités ou nos chaînes d'approvisionnement.

Notre structure, nos activités et nos chaînes d'approvisionnement

Structure et activités

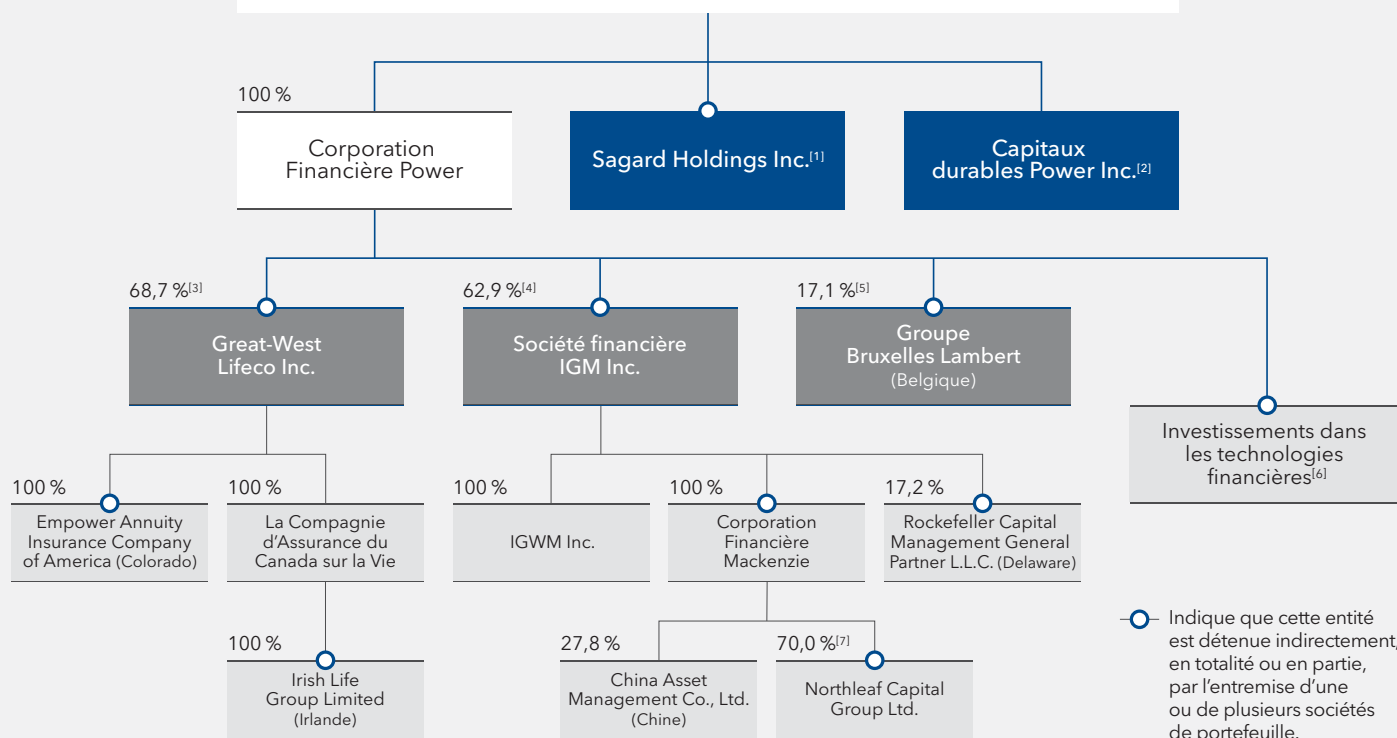
PCC a été constituée le 18 avril 1925 en vertu de la *Loi des Compagnies* (Canada) et elle a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « **LCSA** ») le 13 juin 1980. PCC est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Son siège social est situé au 751, square Victoria, Montréal (Québec) H2Y 2J3.

La Financière Power, filiale en propriété exclusive de la Société, a été constituée le 5 avril 1940 en vertu de la *Loi sur les assurances* et a été prorogée en vertu de la *LCSA* le 4 décembre 1986. La Financière Power est une société internationale de gestion et de portefeuille qui détient des participations dans des entreprises de services financiers et de gestion d'actifs au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Au 31 décembre 2025, Power comptait 113 employés situés à Montréal (Québec) et à Toronto (Ontario).

[a] Le présent rapport conjoint se limite à Power Corporation du Canada et à la Corporation Financière Power. Pour obtenir une description des rapports relatifs à des entités en particulier du groupe Power, veuillez vous reporter à la rubrique « Chaînes d'approvisionnement ».

Power Corporation du Canada



- [1] Au 31 décembre 2025, la Société détenait une participation de 44,2% dans Sagard Holdings Management Inc. (« SHMI »), et Great-West Lifeco Inc. (« Great-West Lifeco ») et Groupe Bruxelles Lambert détenaient des participations de 11,0% et 4,9% respectivement dans SHMI.
- [2] Au 31 décembre 2025, la Société détient une participation de 73,0% dans Power Sustainable Manager Inc. (« PSM »), et Great-West Lifeco détenait une participation de 20,4% dans PSM.
- [3] Au 31 décembre 2025, les titres de participation de Great-West Lifeco appartenaient à 55,0% à la Financière Power, à environ 3,2% à 3411893 Canada Inc., à environ 7,0% à 3439453 Canada Inc., à environ 3,3% à 4400003 Canada Inc. et à environ 0,3% à 11249207 Canada Inc., chacune étant une filiale en propriété exclusive indirecte de la Société. De plus, la Société financière IGM Inc. (« IGM »), filiale indirecte de la Société, détenait environ 2,4% des titres de participation de Great-West Lifeco. Après le 31 décembre 2025, les sociétés 4400003 Canada Inc. et 11249207 Canada Inc. ont cédé des titres de participation de Great-West Lifeco dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités de Great-West Lifeco de 2025 et de 2026 (« OPRCNA de Great-West Lifeco »), de sorte qu'en date des présentes, 4400003 Canada Inc. détenait environ 3,0% des titres de participation de Great-West Lifeco et 11249207 Canada Inc. n'en détenait aucun. La Société était propriétaire véritable d'un total de 899 567 338 actions ordinaires de Great-West Lifeco en date des présentes compte tenu des ventes effectuées en 2026 dans le cadre des OPRCNA de Great-West Lifeco, à l'exclusion des actions dont IGM demeurerait propriétaire véritable, représentant environ 2,5% des titres de participation de Great-West Lifeco en date des présentes compte tenu des ventes effectuées en 2026 dans le cadre des OPRCNA de Great-West Lifeco. La Société et ses filiales, y compris IGM, sont propriétaires, au total, de titres comportant des droits de vote conférant 65,0% des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant des droits de vote de Great-West Lifeco.
- [4] Au 31 décembre 2025, les titres de participation d'IGM appartenaient à 59,7% à la Financière Power, à environ 2,4% à 3411893 Canada Inc. et à environ 0,9% à 4400003 Canada Inc., chacune étant une filiale en propriété exclusive indirecte de la Société. De plus, la Canada Vie, filiale indirecte de la Société, détenait environ 3,9% des titres de participation d'IGM. La Société et ses filiales étaient propriétaires, au total, de titres comportant des droits de vote conférant environ 66,8% des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant des droits de vote d'IGM.
- [5] Détenue par l'entremise de Parjointco SA, une société contrôlée conjointement (50,0%). Parjointco SA détient une participation avec droits de vote de 47,8% dans Groupe Bruxelles Lambert.
- [6] Comprend les participations donnant le contrôle dans Portage Ventures I, Portage Ventures II, Portage Ventures III, Portage Ventures IV et Wealthisimple Financial Corp., qui sont détenues par l'entremise de la Financière Power, Great-West Lifeco et IGM.
- [7] Participation avec droit de vote ne donnant pas le contrôle de 49,9%. La participation dans Northleaf Capital Group Ltd. est détenue au moyen d'un véhicule d'acquisition dans lequel la Corporation financière Mackenzie détient une participation de 80,0% et Great-West Lifeco détient une participation de 20,0%.

Comme l'indique l'organigramme ci-dessus, PCC détient une participation donnant le contrôle dans Great-West Lifeco (une société de portefeuille internationale spécialisée dans les services financiers qui détient des participations dans l'assurance-vie, l'assurance-maladie, les services de retraite et de placement, la gestion d'actifs et la réassurance) et dans IGM (une société de gestion d'actifs et de patrimoine, qui fournit principalement des services-conseils en placement et des services connexes). Power détient indirectement, conjointement avec le Groupe Frère de Belgique, des participations importantes dans un portefeuille de sociétés mondiales établies en Europe par l'entremise de son placement dans Groupe Bruxelles Lambert. Les activités d'investissement de Power comprennent également des investissements dans des gestionnaires d'actifs alternatifs, soit Sagard Holdings Inc. et Capitaux durables Power Inc.

Chaînes d'approvisionnement

Dans le cadre de nos activités, nous avons des chaînes d'approvisionnement limitées qui comprennent des fournisseurs de services principalement dans les secteurs suivants : les services professionnels (comme des avocats, des comptables, des consultants, des auditeurs, des professionnels du secteur bancaire et des relations publiques); les services de gestion d'actifs, de courtage et de garde d'actifs; les services de TI; les services immobiliers; les services de ressources humaines et de recrutement; les contrats de location d'équipement; et les assurances.

À titre de société de portefeuille, Power ne produit pas de marchandises au Canada ou ailleurs, et elle n'importe pas de marchandises au Canada (les « **activités assujetties** »). Par conséquent, nos obligations d'information en vertu de la Loi découlent de nos sociétés de portefeuille, dont certaines exercent des activités assujetties.

Nous avons communiqué avec nos sociétés de portefeuille et avons été avisés que les entités suivantes du groupe Power ont l'intention de déposer de façon indépendante un rapport sur l'esclavage moderne conformément aux exigences de la Loi (les « entités assujetties ») :

Entités assujetties	Description générale
Canyon Bicycles GmbH	Un fabricant de vélos haut de gamme vendus directement aux consommateurs. La société est active dans trois segments (vélos classiques, vélos électriques, pièces et accessoires). Ses principaux marchés sont l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, la France, le Benelux, le Royaume-Uni et les États-Unis.
Capitaux durables Power Inc.	Un gestionnaire de placements axés sur la durabilité qui investit dans des entreprises et des projets visant à la fois des rendements concurrentiels et des résultats positifs en matière de développement durable.
Crofters Food Ltd	Un fournisseur de confitures, gelées et pâtes à tartiner biologiques en Amérique du Nord, reconnu pour son engagement envers des ingrédients de qualité, un approvisionnement durable et l'innovation dans sa catégorie. Fondée en 1989, Crofters Food Ltd distribue ses produits par l'intermédiaire des principaux détaillants.
Imerys S.A.	Une société française multinationale spécialisée dans la production et la transformation de minéraux industriels.
LMPG Inc. et ses filiales assujetties	Un concepteur, développeur et fabricant d'une large gamme de solutions DEL hautes performances et durables de qualité spécifiée pour les environnements commerciaux, institutionnels et urbains.
PakFab Engineered Solutions Corp.	Un fabricant nord-américain spécialisé dans les solutions d'emballage réutilisables pour les industries automobile, agricole, aérospatiale et récréative.
PBC Nutritionals Inc.	Une entreprise qui fournit des produits alimentaires pour bébés de marque privée de haute qualité au Canada et aux États-Unis.
Potentia Renewables Inc.	Un promoteur, propriétaire et exploitant entièrement intégré de ressources d'énergie solaire et éolienne.
Sagard Holdings Inc.	Une société mondiale de gestion d'actifs alternatifs multi-stratégies active dans le capital-risque, le capital-investissement, le crédit privé et l'immobilier.

Nos politiques et notre diligence raisonnable

La philosophie de gestion responsable de Power nous a permis de bâtir une entreprise résiliente et durable grâce à notre rôle à titre d'actionnaire actif à long terme, d'employeur et de contributeur actif aux collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités. L'approche en matière de durabilité de Power est ancrée dans cette philosophie, ainsi que dans sa *Mission d'entreprise*^[b], son *Énoncé de durabilité d'entreprise*^[c] et son *Énoncé de politique d'approvisionnement responsable*^[d], et elle s'appuie sur plusieurs politiques clés de la Société, notamment les suivantes :

- Code de conduite et de déontologie
- Code de conduite à l'intention des tiers
- Politique anticorruption mondiale
- Politique environnementale
- Politique et procédures sur le respect en milieu de travail
- Politique sur la diversité, l'équité et l'inclusion

En plus d'avoir mis en place les politiques susmentionnées, Power est signataire du Pacte mondial des Nations Unies (le « PMNU ») depuis 2014.

Comme il est indiqué ci-dessous, l'engagement de Power envers les droits de la personne est appuyé par ses politiques relatives à la durabilité.

Code de conduite et de déontologie^[e]

Chez Power, le *Code de conduite et de déontologie* (le « Code ») s'applique aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de PCC et de ses filiales en propriété exclusive, à moins qu'un code comparable ne s'applique à l'égard de la filiale. Chaque année, toutes les personnes assujetties au Code doivent attester qu'elles ont lu le Code, qu'elles comprennent leurs obligations aux termes de celui-ci et qu'elles acceptent de s'y conformer et qu'elles s'y sont conformées. Cette attestation annuelle comprend la reconnaissance que la Société s'engage à adopter des pratiques d'emploi qui sont conformes aux lois et aux règlements en matière d'emploi applicables et qu'elle tend à soutenir et à respecter les droits de la personne proclamés internationalement en vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Code de conduite à l'intention des tiers^[f]

Le *Code de conduite à l'intention des tiers* de Power énonce ses attentes envers tous les tiers, y compris leurs employés et les sous-traitants travaillant pour leur compte, lorsqu'ils traitent avec Power ou en son nom. Les tiers sont tenus d'exercer leurs activités conformément aux normes juridiques, éthiques et professionnelles les plus élevées et de manière conforme aux valeurs et à la philosophie de gestion responsable de Power, qui cadrent avec notre *Énoncé de durabilité d'entreprise* et les Dix principes du PMNU. Les tiers doivent s'engager par écrit à respecter les exigences de notre *Code de conduite à l'intention des tiers*, qui contient une section portant précisément sur la main-d'œuvre et les droits de la personne. En cas de contravention, réelle ou éventuelle, au *Code de conduite à l'intention des tiers*, le tiers prendra de façon diligente toutes les mesures raisonnables pour respecter les exigences énoncées dans celui-ci. Le non-respect du *Code de conduite à l'intention des tiers* pourrait se solder par la rupture des relations commerciales.

Mécanismes de signalement des préoccupations

Power met à la disposition de ses parties prenantes des mécanismes leur permettant de signaler ou de soulever des préoccupations relatives à des comportements contraires à l'éthique ou aux lois envers lesquels elles entretiennent des soupçons ou dont elles pourraient avoir été témoins. Ces mécanismes sont officialisés par notre *Code de conduite et de déontologie* et notre *Code de conduite à l'intention des tiers*. Ces documents décrivent les processus auxquels peuvent avoir recours les administrateurs, les dirigeants, les employés et les tiers afin de signaler promptement toute contravention présumée à nos codes et politiques ou encore à toute loi ou règle, ou à tout règlement. Des mécanismes de signalement supplémentaires sont également décrits dans d'autres politiques internes, incluant une ligne téléphonique et un portail Web permettant de faire un signalement, qui sont disponibles 24 heures sur 24, 365 jours par année, et dont la gestion est assurée par un fournisseur externe. Tous les signalements sont traités avec sérieux et avec un grand respect de la confidentialité. Power a mis en place des processus pour s'assurer que les signalements soient traités promptement et fassent rapidement l'objet d'une enquête.

[b] Disponible ici <https://www.powercorporation.com/fr/a-propos/>

[c] Disponible ici https://www.powercorporation.com/media/uploads/esg_hub/bpcc_enonce_de_durabilite_dentreprise_final_2023-11.pdf

[d] Disponible ici https://www.powercorporation.com/media/uploads/esg_hub/pcc-enonce-approvisionnement-responsable-2016-fr.pdf

[e] Disponible ici <https://www.powercorporation.com/fr/gouvernance/code-de-conduite-et-de-deontologie/>

[f] Disponible ici https://www.powercorporation.com/media/uploads/esg_hub/bpcc_-_code_de_conduite_a_lintention_des_tiers_-_final_-_2025-10_fr.pdf

Risques potentiels relatifs au recours au travail forcé et au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement

En 2025, nous avons notamment pris les mesures suivantes :

- Nous avons pris connaissance des conseils gouvernementaux les plus récents et des lignes directrices à jour;
- Nous avons examiné notre infrastructure de gestion des risques, y compris les politiques, procédures et obligations prévues par la loi;
- Nous avons discuté avec les entités du groupe Power des risques d'esclavage moderne dans leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement.

Risques potentiels dans nos activités

En tant que société internationale de gestion et de portefeuille, Power assume les risques associés au fait d'être un actionnaire indirect important des entités assujetties. Étant donné que les entités assujetties ont indiqué qu'elles produisent leurs propres rapports, une description de ces risques est présentée dans les documents qu'elles déposent et d'autres documents d'information publics pertinents. Les conseils d'administration respectifs des entités assujetties sont responsables de la fonction de surveillance des risques de leurs sociétés.

En ce qui concerne les questions qui font l'objet du présent rapport conjoint, nous considérons que le risque d'esclavage moderne au sein des activités de Power est très faible. Nos employés exercent leurs activités au Canada seulement, nous avons plusieurs contrôles internes qui servent à protéger les droits de nos employés, et nos activités dépendent principalement de personnes qualifiées.

Risques potentiels dans nos chaînes d'approvisionnement

En tant que société de portefeuille ayant des chaînes d'approvisionnement directes très limitées et n'exerçant pas d'activités à haut risque, nous considérons que le risque d'esclavage moderne dans les chaînes d'approvisionnement visées par le présent rapport est très faible. Nous nous efforçons d'atténuer les risques d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement au moyen de nos politiques relatives à la durabilité, en particulier notre *Code de conduite à l'intention des tiers*.

L'évaluation que Power a réalisée de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement en ce qui concerne le risque d'esclavage moderne n'a révélé aucun cas d'esclavage moderne. Par conséquent, aucune mesure n'a été requise pour remédier à la présence d'esclavage moderne ou à la perte de revenus associée à des mesures correctrices.

Notre formation

Dans le cadre des séances de formation annuelles obligatoires sur le *Code de conduite et de déontologie*, Power sensibilise les dirigeants et les employés aux thèmes clés en matière de durabilité et les informe de ses principales politiques et procédures. La formation en ligne comprend une évaluation visant à démontrer la compréhension du *Code de conduite et de déontologie* et des autres principales

politiques de la Société, incluant les divers mécanismes disponibles pour signaler des préoccupations. Dans le cadre de notre obligation d'attestation annuelle, à la fin de la formation, tous doivent attester qu'ils respectent notre *Code de conduite et de déontologie* et les principales politiques d'entreprise et politiques relatives à la durabilité.

Évaluation de notre efficacité

Au niveau du conseil, la responsabilité par rapport aux questions relatives à la durabilité est attribuée au comité de gouvernance et de durabilité, qui est notamment chargé de surveiller la mise en œuvre de l'énoncé et de la stratégie de Power en matière de durabilité d'entreprise.

Les risques et les opportunités en matière de durabilité sont évalués par le comité de gouvernance et de durabilité en fonction du rapport sur les progrès fournis par le leader en matière de durabilité sur une base annuelle, ou plus fréquemment, au besoin. Le leader en matière de durabilité soumet également au comité d'audit

un rapport de suivi annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite et de déontologie et de la *Politique anticorruption mondiale*.

Nous prévoyons continuer d'examiner périodiquement nos énoncés, politiques, procédures et pratiques afin de déterminer si des améliorations doivent être apportées afin de renforcer notre engagement à prévenir l'esclavage moderne dans nos activités et dans nos chaînes d'approvisionnement, y compris en envisageant, au besoin, la mise en œuvre de mesures pour évaluer l'efficacité de nos processus.

Approbation et attestation

Le présent rapport a été approuvé conformément au sous-alinéa 11(4)b)(ii) de la Loi par le conseil d'administration de Power Corporation du Canada le 18 mars 2026.

En ma qualité d'administrateur de Power Corporation du Canada, et non à titre personnel, je fais la présente attestation au nom de Power Corporation du Canada et de la Corporation Financière Power, conformément aux exigences de la Loi sur l'esclavage moderne.

/s/ R. Jeffrey Orr

J'ai le pouvoir de lier Power Corporation du Canada.

R. Jeffrey Orr

Administrateur, président et chef de la direction

18 mars 2026